

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

LOT N° 2

ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

DOSSIER TECHNIQUE

Le présent dossier technique comporte :

* Page de garde	1	page
* Eléments techniques	8	pages
* Statistiques sinistres	2	pages
TOTAL	11	pages

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

ELEMENTS TECHNIQUES

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine procède à une consultation en vue de renégocier son contrat d'assurance de "**Responsabilité générale et risques annexes**".

Les éléments de statistiques sinistres sont communiqués sur les bases des garanties et des franchises du contrat en cours.

Les éléments techniques comportent :

* Page de garde	1	page
* Fiche « contrat actuel »	1	page
* Questionnaire « Responsabilité préfectures - sous préfectures »	6	pages
TOTAL	8	pages

RESPONSABILITE

Intermédiaire : PNAS

Durée, effet : 4 ans

Compagnie : ETHIAS

Echéance : 1^{er} janvier

Préavis de résiliation : 4 mois

MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	CAHIER DES CHARGES	CONTRAT ACTUEL
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités générales - Dommages corporels 	15 000 000 € Pas de sous-limitation	10 000 000 € 7 500 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs 	3 000 000 €	3 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs 	1 500 000 €	1 500 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Objets confiés 	Pas de sous-limitation	Pas de sous-limitation
<ul style="list-style-type: none"> • Pollution accidentelle 	1 500 000 €	1 500 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages subis par les effets ou objets personnels des préposés hors responsabilité <ul style="list-style-type: none"> - par sinistre - par année 	750 € Pas de limitation	750 € Pas de limitation
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie annexe de défense recours <ul style="list-style-type: none"> - défense recours - garantie de recours et de défense pénale 	75 000 €	75 000 € 30 000 €
FRANCHISES		CONTRAT ACTUEL
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels 	Néant	Néant
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels et immatériels consécutifs 	Néant / 1 000 €	1 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages immatériels non consécutifs 	10 % mini 750 € maxi 4 000 €	10 % mini 750 € maxi 4 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux biens des agents 	75 €	75 €

Société PROTECTAS

Conseil en assurances des Administrations Publiques

Questionnaire et renseignements

relatifs à l'établissement du cahier des charges

ASSURANCE RESPONSABILITE PREFECTURES - SOUS PREFECTURES

* Cocher (x) la case correspondante

PREAMBULE :

Le présent questionnaire ne constitue aucun engagement de la Préfecture à souscrire un contrat d'assurance.
Il reste strictement confidentiel.

Le soussigné déclare :

- que les réponses contenues dans le présent questionnaire sont, à sa connaissance, exactes ;
- avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (Code des assurances : article L. 113-8 "nullité du contrat" ; article L. 113-9 "réduction des indemnités").

La Préfecture ne peut cependant pas être engagée au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.

Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.

1/ IDENTIFICATION DE LA PREFECTURE :

1.1 - Dénomination complète : PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Adresse administrative : 3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9

1.2 - Nombre et liste des Sous Préfectures concernées par l'étude : 3 + SGAR et Borderie
Sous-préfecture de Saint-Malo – Redon – Fougère/Vitré

1.3 - Population globale du Département : 1 020 000 habitants

1.4 - Autres renseignements : /

2/ ACTIVITES :

2.1 - Renseignements généraux :

2.11 - Nombre de salariés :

2.12 - Montant de la masse salariale hors charges sociales patronales sur le dernier exercice connu :

Soit = 11 203 365,00 €

2.2 - Activités :

Descriptif sommaire des activités de la Préfecture susceptibles d'être assurées au regard de la politique d'auto-assurance de l'Etat :

2.3 - Des risques de même nature étaient-ils précédemment assurés ?

OUI * NON *

Le contrat a-t-il fait l'objet d'une résiliation par l'assureur ?

OUI * NON *

3/ STATISTIQUE SINISTRES :

3.1 - Au cours des **5** dernières années, les assureurs garantissant des risques de même nature ont-ils été amenés à régler des sinistres de plus de 4 575 € ?

OUI * NON *

3.2 - Si **OUI**, en donner, ci-après, les références, la date, les circonstances détaillées et le montant.

Ces informations devront être communiquées à défaut de celles demandées aux assureurs.

RÉFÉRENCES	DATE	CIRCONSTANCES	MONTANTS

3.3 - Au cours des **3** dernières années, les assureurs ont-ils remboursé des sinistres de moins de 5 000 € ?

OUI * NON *

3.4 - Si **OUI**, en donner, ci-après, la date, la nature et le montant

Ces informations devront être communiquées à défaut de celles demandées aux assureurs.

DATE	NATURE	MONTANT

3.5 - Certains sinistres de **responsabilité** ont-ils fait l'objet de répétitions particulières ?
(hors assurance dommages aux biens) :

OUI *

NON *

Si **OUI**, quels types de sinistres ?

Des mesures particulières ont-elles été prises pour les pallier?

OUI *

NON *

Si **OUI**, quelles mesures ?

4 / DESIGNATION DES BATIMENTS :

Immeubles ou installations de toute nature dont la Préfecture est propriétaire ou occupe à quelque titre que ce soit.

Voir dossier "**dommages aux biens**".

Surface totale développée ≈ **Tableau joint**

5/ ACTIVITES ou RISQUES SPECIFIQUES :

5.1 - La Préfecture exploite-t-elle :

Barrages - Plans d'eau - Ponts basculants ou levants - Bacs - Téléphériques - Funiculaires - Voies de chemin de fer :

OUI *

NON *

Si **OUI**, donner la liste ci-après :

5.2 - Existe-t-il des embarcations de plus de 10 personnes utilisées directement par la Préfecture ?

OUI *

NON *

Si **OUI**,

NATURE	NOMBRE	NOMBRE DE PASSAGERS

5.3 - Autres renseignements :

VOIR DOCUMENTS EN ANNEXE

Fait à ...RENNES....., le 13 mars 2017.....

La directrice des ressources humaines
et des moyens

Chantal Fédron-Bouttes

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

STATISTIQUES SINISTRES

La statistique sinistres comporte :

* Page de garde	1	page
* Statistiques.....	1	page
	<hr/>	
TOTAL	2	pages



ATTESTATION

Assuré : PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE
Nature : Responsabilité Civile Collectivités

Nous attestons que **PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE** ne nous a déclaré aucun sinistre au titre du contrat **RESPONSABILITE CIVILE COLLECTIVITES 45311801** de la compagnie **ETHIAS (PNAS)** pour la période du **01/01/2014** au **17/02/2017**.

Fait pour valoir ce que de droit à Paris le 17 février 2017

Antoine URSET
Département Collectivités Sinistres
☎ 01 44 63 50 55

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

159 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS Tél. 01 44 63 50 50 – E-MAIL : service.sinistres@pnas.fr

Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile conformes aux articles L 5301 et L5302 du code des assurances

SARL. AU CAPITAL DE 7622,45 € CODE APE : 6622 Z RCS PARIS B SIR. 341 539 815 00017 – Intermédiaire en assurances immatriculée à l'ORIAS N° 07000630 (www.orias.fr)